

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NOM DU PRODUIT: SILVANET

CODE PRODUIT : TS 028

LRD Date : 29 octobre 2001 Révision : 9 octobre 2008

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE

1.1 Désignation commerciale : **SILVANET**

1.2 Fournisseur :

Nom / Raison Sociale : **Silvadec**
Parc d'activité de l'Estuaire
56190 Arzal
Téléphone : +33 (0) 2 97 45 09 00
Fax : +33 (0) 2 97 45 09 89
info@silvadec.com

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Principaux dangers : Produit ininflammable, risque d'effets corrosifs.
Risque d'effets nocifs avec des symptômes d'intoxication légère par contact avec la peau et par ingestion.

3 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- 3.1 Nature chimique : Préparation aqueuse acide
- 3.2 Composants contribuant aux dangers :
- Nom des composants : ACIDE PHOSPHORIQUE en solution
N° CEE..... 015-011-00-6
N° CAS..... 7664-38-2
Concentration..... < 50 %
Symbole C
Phrase R R 34
- Nom des composants : ACIDE OXALIQUE en solution
N° CEE..... 607-006-00-8
N° CAS.....
Concentration..... < 10 %
Symbole Xn
Phrase R R 21/22

4 - PREMIERS SECOURS

- 4.1 Consignes générales : Intervenir très rapidement, en cas de doute, alerter un médecin.
Ne jamais faire boire ni faire vomir si le patient est inconscient ou a des convulsions.
- 4.2 En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé et ne les réutiliser qu'après nettoyage. Ne pas utiliser des solvants ou diluants. Laver abondamment la peau avec de l'eau et du savon pendant 15 minutes. Si la zone de contamination est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, consulter un médecin.
- 4.3 En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un ophtalmologiste.
- 4.4 En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir, consulter un médecin et montrer cette fiche.
Si la quantité est peu importante (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau, administrer du charbon médical activé et consulter un médecin.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1 *Moyens d'extinction* : Produit ininflammable. En cas d'incendie refroidir les récipients exposés au feu par pulvérisation d'eau. Utiliser mousse, oxyde de carbone, poudre chimique sèche, eau.
- 5.2 *Protection des intervenants* : En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants devront porter des appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1 *Précautions individuelles* : Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
Précaution pour la protection de l'environnement : Empêcher toute contamination du sol et de l'eau. Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, caniveaux et rivières en utilisant du sable, terre, vermiculite ou d'autres barrières appropriées. Recueillir les déchets en fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur.
- 6.2 *Méthode de nettoyage* : Neutraliser avec un décontaminant basique, p.ex. solution aqueuse de carbonate de sodium ou autre. Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation des solvants. En cas de souillure du sol et après récupération du produit avec un absorbant inerte et non combustible, laver le sol à grande eau. Si le déversement est important, faire intervenir des opérateurs spécialisés.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 *Préventions des incendies* : Interdire l'accès aux personnes non autorisées.
- 7.2 *Equipements et procédures recommandés* : Pour la protection individuelle voir § 8. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette, ainsi que les réglementations de la protection de travail. Eviter impérativement le contact avec la peau et les yeux. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers.
- 7.3 *Equipements et procédures interdits* : Il est interdit de fumer, boire, manger dans les locaux où le produit est utilisé. Ne jamais ouvrir les emballages par pression.
- 7.4 *Stockage* : Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection individuelle : Gants, lunettes de sécurité, vêtements de protection, bottes et tablier.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- 9.1 *Aspect* : Liquide
- 9.2 *Etat physique* : Fluide
- 9.3 *Couleur* : Limpide
- 9.4 *Odeur* : Aminée
- 9.5 *Valeur du PH* : non applicable
- 9.6 *Masse volumique* : 1,180 ± 0,5
- 9.7 *Caractère Acide-Base* : Acide fort
- 9.8 *Point d'éclair* : Incombustible
- 9.9 *Température d'auto inflammation* : non concerné
- 9.10 *Température de décomposition* : non concerné
- 9.11 *Température moyenne distillation solvants* 110 °C
- 9.12 *Tension de vapeur à 50 °C* : inférieur à 110 Kpa (1.10 Bar)
- 9.13 *Solubilité* diluable dans l'eau

10 - STABILITE ET REACTIVITE

- 10.1 *Stabilité* : Totale aux conditions de manipulation et stockage recommandées § 7
- 10.2 *Matières à éviter* : Réaction violente avec les mélanges alcalins, bases, agents oxydants forts. Au contact de certains métaux, libère de l'hydrogène gazeux qui peut former avec l'air des mélanges explosifs.
- 10.3 *Produits de décomposition dangereux* : A hautes températures, libère des gaz toxiques ;

monoxyde de carbone, acide formique, oxyde phosphoreux, chlore et hydrogène.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Toxicité aquatique : Préparation toxique pour la vie aquatique. La préparation ne peut pas être déversée de manière non contrôlée, elle pourrait nuire aux poissons.

13 - ELIMINATION DES DECHETS

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

13.1 *Elimination du produit :* Se conformer à la législation en vigueur concernant les rejets, faire traiter par une société spécialisée

13.2. *Elimination des emballages :* Vider complètement le récipient.
Conserver les étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 *Réglementation internationale :* N° ONU : 3265

14.2 RTMDR/ADR/RID(Route/Fer) : Classe 8 – 40° c – Etiquette 8

14.3 IMDG (Mer) : Classe 8 – Groupe III – Identif. 8-15 - N°GSMU 760

14.4 I.A.T.A. (Air) : Classe 8 – Groupe III – Identif. 818 - Cargo 820

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 *Réglementations communautaires :* Selon l'arrêté du 21 février 1990 modifié concernant l'étiquetage des préparations dangereuses (DIR 88/379 CEE).

- *Classification C.E.E. :* 015-011-00-6 ACIDE PHOSPHORIQUE
607-006-00-8 ACIDE OXALIQUE

- *Symbole de danger :* C : Corrosif

- *Phrases de risques :* R 34 : Provoque des brûlures.

R 21/22 : Nocif par contact avec la peau et par ingestion

Conseils de prudence : S 26: En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste

S 36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux et visage

S 45 :En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin. Montrer l'étiquette.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité a été réalisée conformément à la directive CE 1907/2006.

Application du produit (utilisation) : Décapant

Remarque :

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée en page 1. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait de son produit.